

AgriBio 4

APPEL à MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : **02 juillet 2014 (12h)**

à envoyer sous forme électronique exclusivement à l'adresse :

servane.penvern@avignon.inra.fr

Correspondant

Mlle Servane Penvern

Tel : 04.32.72.25.74

servane.penvern@avignon.inra.fr

Toutes les informations pratiques sur le site du CIAB :

www.inra.fr/ciab

Responsables de programme

M. Marc Benoit

Tel: 04.73.62.41.34

marc.benoit@clermont.inra.fr

M. Marc Tchamitchian

Tel : 04.32.72.25.83

marc.tchamitchian@avignon.inra.fr

Cadre Général

La situation française vis-à-vis de l'agriculture biologique (AB) montre des signes très positifs, tant en termes de croissance que de reconnaissance. Le plan de développement Ambition Bio 2017 réaffirme la volonté politique nationale de développement de l'AB, non seulement en part des surfaces agricoles, mais aussi à tous les niveaux de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la consommation. Cette perspective de développement de l'AB suppose de relever plusieurs défis aux plans technique, économique, organisationnel, culturel, etc.

Pour sa part, l'INRA souhaite poursuivre son investissement pour des recherches dédiées à l'AB et lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) interne de recherche, mis en œuvre par le CIAB, Comité Interne Agriculture Biologique. Cet AMI, AgriBio 4, s'inscrit dans la continuité des trois précédents, grâce auxquels 40 projets de recherche ont pu aboutir (plus d'info sur le site du CIAB : www.inra.fr/ciab/). La mise en œuvre de ce nouvel AMI présente la particularité de mettre en avant, dans la phase d'élaboration des projets (automne 2014), des échanges avec les partenaires de la recherche et recherche-développement au travers de la mise en place de séminaires intermédiaires (voir ci-après). Ces séminaires permettront de discuter et orienter la construction des projets qui pourront être financés par le programme AgriBio4.

Deux grandes priorités de recherche ont été identifiées sur la base des résultats du colloque DinABio2013 (Tours, 13-14 novembre 2013), des huit priorités du Conseil Scientifique de l'AB (CSAB), et des priorités définies lors du comité de pilotage du plan Ambition Bio 2017.

Le présent AAP souhaite privilégier les projets sur ces deux thèmes :

- ❖ **Caractériser les performances de l'AB pour accompagner son développement :**
 - Pour justifier et adapter à l'AB les dispositifs et instruments de politiques publiques et privées
 - Pour améliorer les pratiques et l'efficacité des systèmes agri-alimentaires¹ en AB
- ❖ **Répondre aux défis techniques et systémiques de la production et de la transformation**
 - Pour maîtriser les processus et optimiser les services écosystémiques
 - Pour construire la complémentarité et la diversification intra et inter systèmes agri-alimentaires.

Cet appel à projet est une AIP, c'est-à-dire une Action Incitative Programmée, interne à l'INRA, auquel seules les équipes INRA sont éligibles, pour le financement de projets originaux, exploratoires ou éventuellement pour l'intégration d'une composante "bio" dans des projets plus larges. A ce stade, et en attendant confirmation des crédits alloués à cette AIP, les projets retenus seront dotés d'un budget maximal de l'ordre de 100 000€/3 ans, sauf cas particulier. Cet appel d'offre peut aussi venir en appui à d'autres sources de financement.

La complémentarité des projets proposés avec d'autres programmes nationaux ou européens est donc encouragée pour la construction de projets de plus grande ampleur, notamment (mais sans exclusivité) avec les suivants : 1/ le dernier AAP de l'ERA-NET Core Organic +², 2/ le prochain AAP du programme PSDR4, 3/ l'AAP d'innovation et de partenariat financé par le Compte d'Affectation Spéciale - Développement Agricole et Rural (CAS DAR) du Ministère en charge de l'Agriculture, plus orienté vers des partenaires du développement. Plus particulièrement, l'intégration des projets aux **méta-programmes de l'INRA** (GISA, SMACH, EcoServ, et GloFoods) sera particulièrement encouragée.

Le partenariat avec d'autres structures, scientifiques, techniques ou autres, n'est envisageable que sous forme de prestation et dans la limite de 20% du budget demandé. Le partenariat avec des équipes étrangères, n'est quant à lui envisageable que dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

¹ Par système agri-alimentaire, nous intégrons les dimensions verticales, c'est à dire l'ensemble de la filière, de l'approvisionnement à la consommation, et horizontales, à savoir l'ensemble des acteurs concernés par le développement de l'AB, collectivités, sociétés civiles et politiques publiques ou privées.

² <http://www.coreorganic.org/Pages/Calls/Calls.html>

Précisions sur les thèmes et les attendus de chaque thème

Caractériser les performances de l'AB pour accompagner son développement

Ce thème présente un double objectif.

En premier lieu se pose la question de **la légitimité et de l'adéquation des politiques publiques et privées vis-à-vis de l'AB**, à différentes échelles, tant locales que territoriales ou au-delà. Cette légitimité est souvent justifiée sur la base de performances³ relatives de l'AB en comparaison avec les autres agricultures et/ou l'AB des autres pays (européens). Or ces politiques anticipent peu les effets d'un vrai changement d'échelle. Que deviendraient les performances de l'AB si celle-ci atteignait 20% de la SAU Française en 2020 ? De nombreux travaux sont conduits actuellement pour évaluer les performances de l'AB mais ces évaluations restent encore partielles. **Certaines performances sont peu étudiées et les critères et références utilisés, peu spécifiques de l'AB**, ne permettent pas d'établir une performance globale intégrant les multiples dimensions et principes de l'AB. Cette approche globale suppose d'élargir la gamme des critères d'évaluation des performances et d'intégrer en particulier les externalités positives ou négatives y compris celles des autres modèles avec lesquelles l'AB coexiste, comme par exemple les coûts indirects associés à l'impact des pesticides sur les milieux naturels ou sur la santé humaine.

En second lieu, la caractérisation des performances a aussi pour objectif de comprendre quels sont les mécanismes et processus sous-jacents qui les déterminent ou les contraignent, afin de pouvoir améliorer la maîtrise de ces performances. Cette compréhension doit aussi permettre de mieux contrôler ou piloter les résultats⁴ obtenus par les systèmes de production en AB. S'il existe déjà des outils qui permettent d'évaluer les conséquences de différentes stratégies de pilotage des systèmes, ils sont souvent parcellaires et limités à l'échelle d'un système de production. Il s'agit ici de dépasser ces limites et de privilégier des outils répondant aux spécificités de l'AB pour minimiser les prises de risques en particulier lors de la conversion et pour garantir la qualité de la production et des produits biologiques.

Pour répondre à ces objectifs, nous attendons des projets qu'ils puissent :

- ❖ **Construire de nouveaux référentiels et redéfinir les critères d'évaluation de l'AB**, et, de fait, proposer les méthodes candidates (indicateurs et évaluations multicritères, bilans, modélisation, expérimentation, etc.) permettant d'identifier les propriétés ou caractéristiques de systèmes écologisés.
- ❖ **Renseigner les équilibres ou les tensions possibles entre performances et pratiques de l'AB**. Concilier production, environnement, et qualité des produits relève-t-il de compromis ? Y a-t-il convergence ou divergence entre idéaux de l'AB, réglementation et impératifs économiques ou culturels ?
- ❖ **Suivre l'évolution des performances dans le temps** pour renseigner la variabilité interannuelle en réponse aux aléas (plus ou moins extrêmes) et au long des trajectoires des acteurs. Les performances s'améliorent-elles ou du moins se stabilisent-elles au fur et à mesure que le végétal/l'animal et l'agriculteur s'*habituent* à un nouvel agro-écosystème et quels en sont les mécanismes (adaptation au milieu, amélioration des techniques, processus d'apprentissage) ?
- ❖ **Élargir les frontières du système** pour aborder celles des bassins de production, des territoires, des filières, des bassins versants ou des paysages, en particulier pour anticiper la

³ Par performance, nous entendons une large gamme de critères s'appliquant tant aux produits directs des exploitations agricoles (biens alimentaires, fibres etc.) qu'indirect (biodiversité) ou immatériel (paysage, valeur culturelle...), mais aussi aux biens et ressources en lien avec la production (énergie, qualité de l'eau...).

⁴ Par résultat, nous entendons plutôt l'ensemble des indicateurs (ou critères) qui permettent de juger de l'adéquation du fonctionnement des systèmes avec les objectifs qui leurs sont assignés, soit directement par les acteurs pilotant ces systèmes, soit par exemple par les acteurs utilisant les produits de ces systèmes (transformateurs, commerce, consommateurs...).

situation où l'AB occuperait une place nettement plus importante dans l'agriculture française.

Une contribution particulière de l'économie et des sciences sociales est attendue, en complément (ou en parallèle) des autres disciplines, pour traiter de ces différents points afin de mieux éclairer la question des conditions de développement et des performances économiques de l'AB.

Répondre aux défis techniques et systémiques de la production à la transformation

Les principes de l'AB et les contraintes imposées par son cahier des charges, notamment quant à la limitation de "béquilles chimiques", augmentent la sensibilité des systèmes aux conditions environnementales, et soulignent la persistance de nombreux défis techniques. Si ceux qui se situent au niveau de la production ont donné lieu à de nombreux travaux et abouti à des innovations réussies, ceux posés par l'aval des filières restent encore peu étudiés.

Deux voies complémentaires apparaissent pour répondre à ces défis.

En premier lieu, les processus biologiques et écologiques sont exacerbés en AB et une meilleure compréhension des mécanismes sous-jacents, permettrait de mieux les valoriser pour **optimiser les services rendus**. Ceci pose aussi la question de la perception de ces services par les acteurs (agriculteurs, gestionnaires, consommateurs, ...) et des modalités de gestion à l'échelle des territoires.

En second lieu, la diversification intra ou entre les systèmes et leurs complémentarités apparaît comme une opportunité pour améliorer la gestion des ressources, maximiser la productivité, la résilience et la robustesse des systèmes. Quelles sont les complémentarités et synergies possibles entre les différents ateliers d'une même exploitation ou d'un territoire (ex entre signes de qualité) et quelles modalités de gestion peut-on proposer pour les exacerber ? Quelles sont les conditions de la diversification des systèmes de production et quelles en sont les conséquences en termes de performances socio-économique (ex gestion des risques, organisation du travail) ?

Enfin, il paraît important de traiter de **l'adéquation** des besoins et des contraintes entre les différents maillons de la **filière**, de la **production** à la **consommation**. Comment moduler et adapter les systèmes de production de biens agricoles biologiques (en termes de qualité, de quantité, de type de produits par exemple) pour répondre au mieux aux besoins des filières. Plus globalement, quels sont les compromis à envisager entre production et transformation/distribution de produits biologiques ?

Pour répondre à ces objectifs, nous attendons des projets qu'ils s'intéressent à un ou plusieurs des points suivants :

- ❖ Envisager un ensemble de solutions pour repenser les pratiques mises en œuvre afin d'améliorer leur **efficience**, proposer des méthodes de **substitution** aux techniques (production, transformation et distribution) montrant leurs limites, et accompagner la **reconception** des systèmes, voire des filières.
- ❖ Assurer une **continuité entre approches analytiques et systémiques** pour comprendre les mécanismes, les facteurs de variabilité, et étudier les synergies ou compromis entre services rendus.
- ❖ Renforcer les travaux sur la recherche **d'idéotypes adaptés**, en particulier en productions animales (dont les monogastriques).
- ❖ Renforcer les travaux sur les systèmes d'élevage en particulier sur les questions touchant à l'alimentation des monogastriques et aux approches globales de la santé des élevages.
- ❖ **Adapter les échelles d'analyse à l'étendue des processus et des niveaux d'organisation pertinents**, de l'itinéraire technique, du système de production, de la filière, des territoires et des collectifs d'acteurs⁵.
- ❖ Suivre les **évolutions temporelles** et intégrer les dynamiques de transition.

⁵ Par exemple, la gestion des bioagresseurs peut s'étudier à l'échelle du territoire, la gestion du lessivage d'N à celle du bassin versant, la gestion de la qualité des produits depuis la variété jusqu'à la consommation.

- ❖ Evaluer la **transposabilité** à d'autres situations et contextes de production et préciser ses conditions.
- ❖ Proposer des méthodes génériques pour **appréhender la complexité** des processus multifactoriels pour la conception et l'évaluation de systèmes.
- ❖ Contribuer à lever les défis techniques concernant l'aval des filières, notamment sur les modalités de conservation et de transformation des produits biologiques.

Il est attendu des projets qu'ils :

- Evaluent en quoi les recherches plus génériques traitant de problématiques communes à l'AB, dites "mobilisables", sont transposables aux conditions de l'AB
- Anticipent la transmission des résultats et leur passage dans la pratique

Et dans la mesure du possible:

- Construisent un comité de pilotage associant les parties prenantes⁶
- Mobilisent plusieurs disciplines
- Intègrent les questions de l'aval
- Evaluent la généralité des résultats au-delà de l'AB

Procédure et modalités de dépôt des dossiers :

Toutes les informations seront communiquées et mises à jour sur le site du CIAB : www.inra.fr/ciab

Un responsable scientifique (« chef de projet ») sera l'interlocuteur unique du CIAB pour le dépôt des dossiers, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné.

La constitution des dossiers se dérouleront en deux phases :

- **une manifestation d'intérêt** (date de clôture le 02 juillet 2014, 12h)
- **un dossier finalisé** (date de clôture prévue le 30 janvier 2015, 12h)

Les dossiers doivent être envoyés par courriel à l'adresse suivante :

servane.penvern@avignon.inra.fr.

Evaluation et sélection des projets:

Il est proposé de favoriser, dans la phase de construction des projets, des échanges tant entre les porteurs potentiels qu'avec la communauté scientifique et les partenaires travaillant sur l'AB. Aussi, nous proposons, entre la phase de dépôt des MI et celle du dépôt des projets finalisés, le fonctionnement suivant :

Les MI seront analysées et regroupées en grandes thématiques (3 ou 4) par les membres du CIAB qui présenteront ces synthèses lors d'un premier séminaire qui se tiendra début septembre. En parallèle, lors de ce séminaire, les responsables des méta-programmes Inra seront invités à présenter en quoi les MP peuvent contribuer aux travaux servant l'AB et comment ils peuvent tirer parti de travaux portant sur l'AB. L'ensemble de ces interventions permettra de lancer une réflexion sur les complémentarités des MI déposées, les inflexions possibles, l'insertion dans d'autres programmes, et devra permettre d'affiner le contenu des deux séminaires à suivre pour aider à la construction des projets, en associant les partenaires à la réflexion. Ces deux autres séminaires seront organisés dans

⁶ Ces personnes peuvent être des acteurs de la recherche, du développement, de la formation, ou autres utilisateurs potentiels des résultats, issus de la bio ou d'autres agricultures.

un délai de 2 mois après le premier, soit début novembre, sur la base des deux grandes thématiques proposées dans cet AMI.

Toutes les informations concernant ces séminaires seront communiquées aux porteurs de MI et mises à jour sur le site du CIAB : www.inra.fr/ciab

L'évaluation des projets finalisés sera réalisée conjointement par le CIAB et le CSAB sur les critères suivants (sans ordre de priorité):

- Adéquation avec les thématiques proposées
- Caractère innovant
- Clarté des questions de recherche et pertinence des hypothèses
- Faisabilité du projet (adéquation entre objectifs et moyens mis en œuvre)
- Qualité scientifique et méthodologique
- Composition du comité de pilotage (dont la représentation des différentes parties prenantes) et qualité de la coordination
- Qualité et opérationnalité des résultats attendus.
- Position dans le cadre des recherches de l'équipe, de l'unité et en lien éventuellement avec des projets financés par des AAP extérieurs à l'INRA. Adéquation avec les conclusions des trois séminaires de co-construction proposés.

La sélection finale des projets et les montants alloués seront définis par le CIAB.

Calendrier :

Vendredi 16 mai 2014 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt

Mercredi 02 juillet 2014 (12h00) : Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt

Début septembre (date précisée ultérieurement sur le site du CIAB) : **Séminaire 1** de discussions sur le recouvrement des manifestations d'intérêt aux priorités de l'AMI et aux grands enjeux de l'AB

Début octobre (date précisée ultérieurement sur le site du CIAB) : retour aux porteurs de MI des recommandations par le CIAB suite aux échanges du 1^{er} séminaire.

Début novembre (date précisée ultérieurement sur le site du CIAB) : **Séminaires 2 et 3** de présentation par les porteurs des projets en construction, discussions avec les partenaires, finalisation des partenariats et de l'élaboration des grandes lignes des projets.

Vendredi 30 janvier 2015 (12h00) : Date limite de dépôt des dossiers finalisés

Vendredi 28 mars 2015 : Retour aux porteurs de projets de l'évaluation et de la sélection

lundi 1^{er} juin 2015 : date prévisible de démarrage des recherches